



FOIRE AUX QUESTIONS

Programmes particuliers exigeants un examen d'admission

1. Quels sont les prérequis des programmes particuliers à la CSPO?

- Le bulletin le plus récent de l'élève de la 5^e année doit être exempt d'échec au sommaire dans toutes les matières (60% et plus).

Au programme Sport-études ou Art-études, l'élève doit être évalué et recommandé par l'une des associations Sport-études ou Art-études partenaire du programme. Voir la liste des disciplines offertes à l'école secondaire Mont-Bleu (ESMB) <http://mont-bleu.cspo.qc.ca/wp-content/uploads/2016/12/ORGANISATIONS-SPORT-%C3%89TUDES.pdf> et joindre le formulaire de recommandation remis par le mandataire autorisé.

2. Quelle école mon enfant peut-il fréquenter?

- Si mon enfant fréquente une école bassin de l'école secondaire de l'Île (ESDI) ou de l'école secondaire Mont-Bleu (ESMB), je peux faire une demande d'admission aux programmes de Mont-Bleu (Sport-études/Art-études) ou au programme d'éducation intermédiaire (PEI) à de l'Île (ESDI).
- Si mon enfant fréquente une école bassin de l'école secondaire Grande-Rivière (ESGR), je peux faire une demande d'admission au programme d'éducation intermédiaire (PEI) à ESGR ou aux programmes de ESMB (Sport-études/Art-études).

N.B. Si mon enfant fréquente l'école primaire du Marais ou de l'Amérique française, je dois absolument vérifier laquelle des écoles secondaires est mon école de bassin.

Je peux trouver l'information sur mon école de bassin sur le site de la CSPO en cliquant sur l'icône Cartes ou je m'informe auprès de mon école primaire.

- Si mon enfant n'habite pas sur le territoire de la CSPO, je peux faire une demande d'admission aux programmes de ESMB en Sport-études ou Art-études. Je dois cependant **obtenir et renouveler annuellement une entente extraterritoriale** de la part de ma commission scolaire d'attache.

3. Est-ce possible de faire des demandes d'admission multiples?

- À la CSPO, mon enfant a la possibilité de s'inscrire à l'examen d'admission pour deux programmes spécifiques : le PEI à son école d'appartenance (ESGR ou ESDI) ou aux programmes Sport-études et Art-études à l'ESMB.

- L'examen d'admission pour les programmes particuliers de la CSPO est unique et est effectué dans une seule école : l'école du premier choix de l'élève.
- Lorsque je fais une demande d'admission multiple, je dois m'assurer de compléter la demande de transfert des résultats et d'envoyer le bulletin le plus récent aux deux établissements choisis.

N.B. Il n'y a aucune possibilité de transférer les résultats des examens entre les écoles publiques et les écoles privées.

4. Quelles sont les modalités d'inscription?

- Il faut compléter l'inscription en ligne seulement et s'assurer d'avoir en main les documents suivants en format PDF :
 - Le bulletin le plus récent
 - Le plan d'intervention de l'école de provenance, s'il y a lieu
 - Le formulaire d'autorisation du mandataire dans le cas d'une inscription aux programmes Sport-études ou Art-études
- Il faut prévoir une carte de crédit comme mode de paiement (sécurisé par Paypal).

5. Quels sont les frais reliés à l'examen d'admission?

- Les frais d'inscription à l'examen d'admission sont de **60,00\$** et sont payables en ligne seulement par carte de crédit.
- Les frais de transfert de résultats vers une autre école de la CSPO lorsqu'il y a une demande d'admission à deux établissements sont de **20,00\$**.

6. Est-ce que l'élève doit se préparer à l'examen d'admission?

- Au besoin, l'élève peut réviser les notions de mathématique et de français de la 5^e année du primaire.
- Pour de l'aide supplémentaire, on peut se procurer l'ouvrage Réussir l'examen d'entrée au secondaire dans une librairie.
- Cependant, aucune préparation formelle n'est nécessaire. L'examen d'admission administré par la firme indépendante Brisson-Legris est le même pour tous les programmes particuliers de la CSPO. Vous pouvez vous référer au site de la firme Brisson-Legris pour plus de détails : <http://www.brissonlegris.qc.ca/faq/examens-dadmission/>

Si vous avez d'autres questions, veuillez vous référer au site Web ou à la page Facebook des écoles.